



VILLE DE CRESPIÈRES

YVELINES



CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS DE
CRESPIÈRES

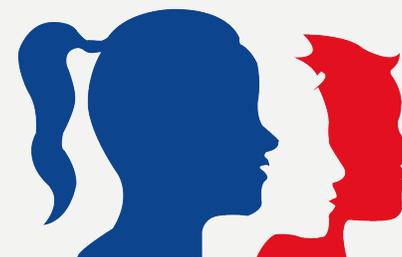
CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

PRÉSENTATION EN CLASSE
ÉCOLE ÉMILIE DU CHÂTELET

SOMMAIRE



- ✓ QUIZZ
- ✓ LE CME, C'EST QUOI ?
- ✓ REMISE DU KIT ELECTIONS



CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS DE
CRESPIERES



QUIZZ

SAVEZ-VOUS ?

Dans quel pays habitons-nous ?

France

La France est une République, son président est élu démocratiquement.

Président actuel:

- M. Emmanuel Macron



Sa capitale:

- PARIS

Quels sont les valeurs et symboles de la République française?



La devise



Le drapeau français



Marianne



L'Hymne La Marseillaise



Le coq gaulois



SAVEZ-VOUS ?

La France est découpée en plusieurs zones avec plusieurs niveaux.

1. Les régions

Dans quelle région sommes-nous ?

L'ILE-DE-FRANCE



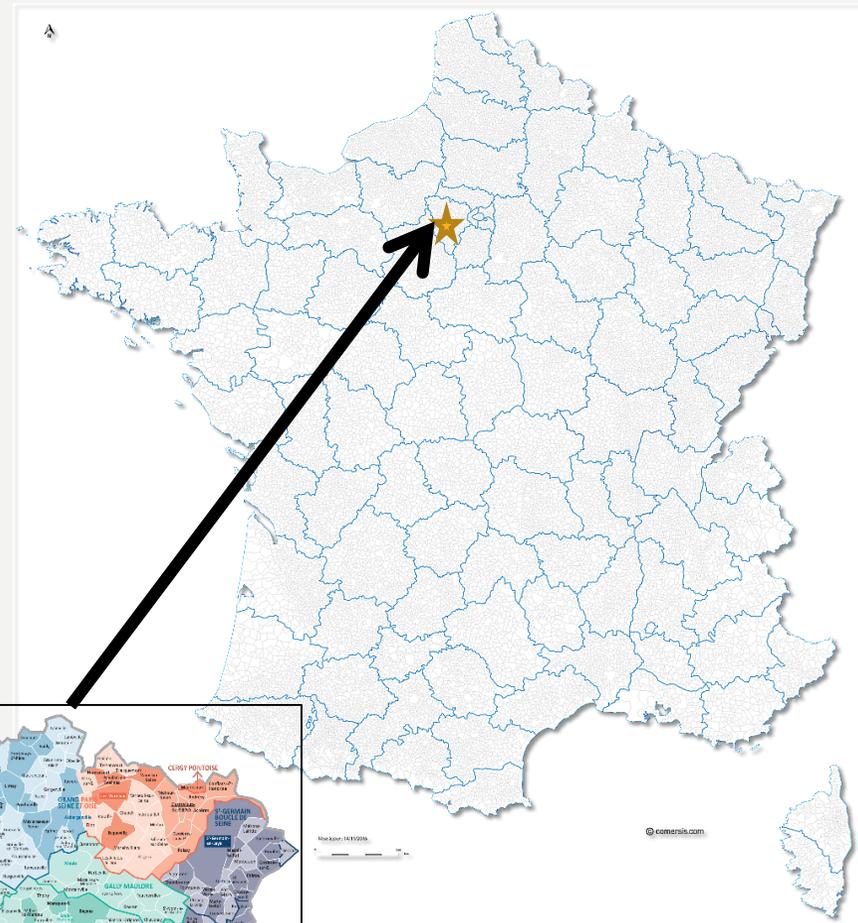
SAVEZ-VOUS ?

La France est découpée en plusieurs zones avec plusieurs niveaux.

2. Les Départements

Quel est le nom de notre département ?

YVELINES



SAVEZ-VOUS ?

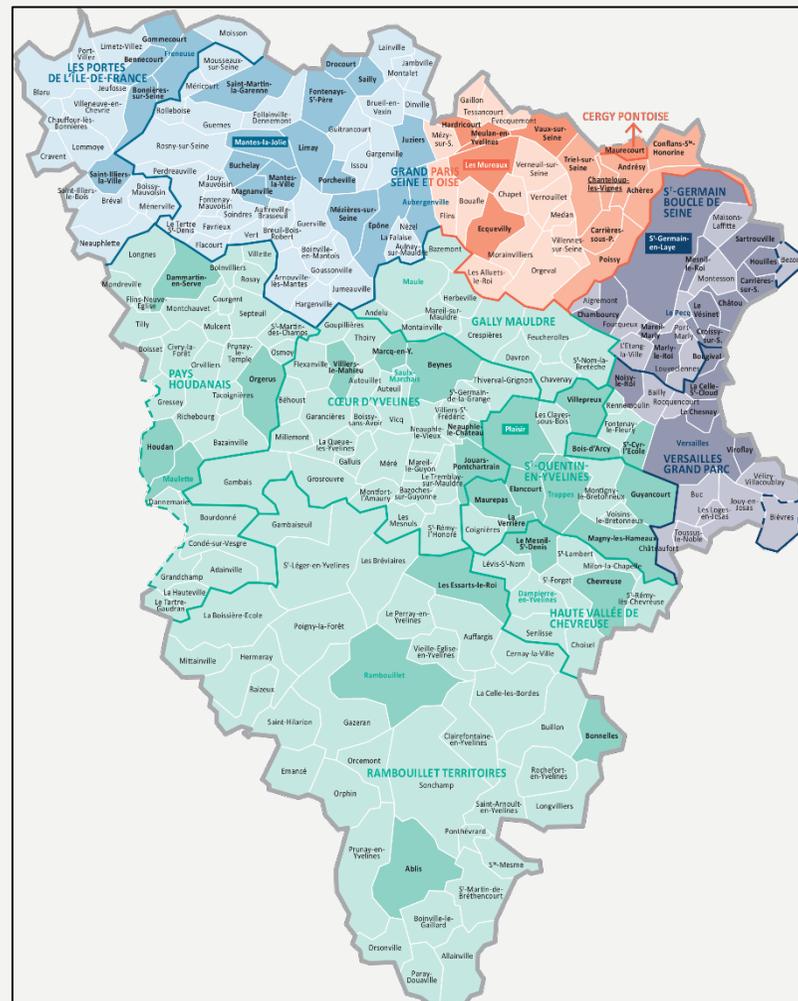
3. Les communes

Qu'est-ce qu'une commune?

La France est un puzzle de 35 000 communes. C'est une petite portion bien délimitée du territoire français.

Chaque commune porte un nom différent.

Dans quelle commune habitez-vous?



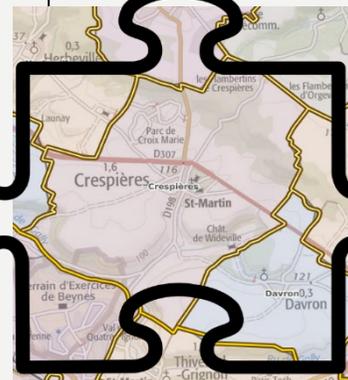
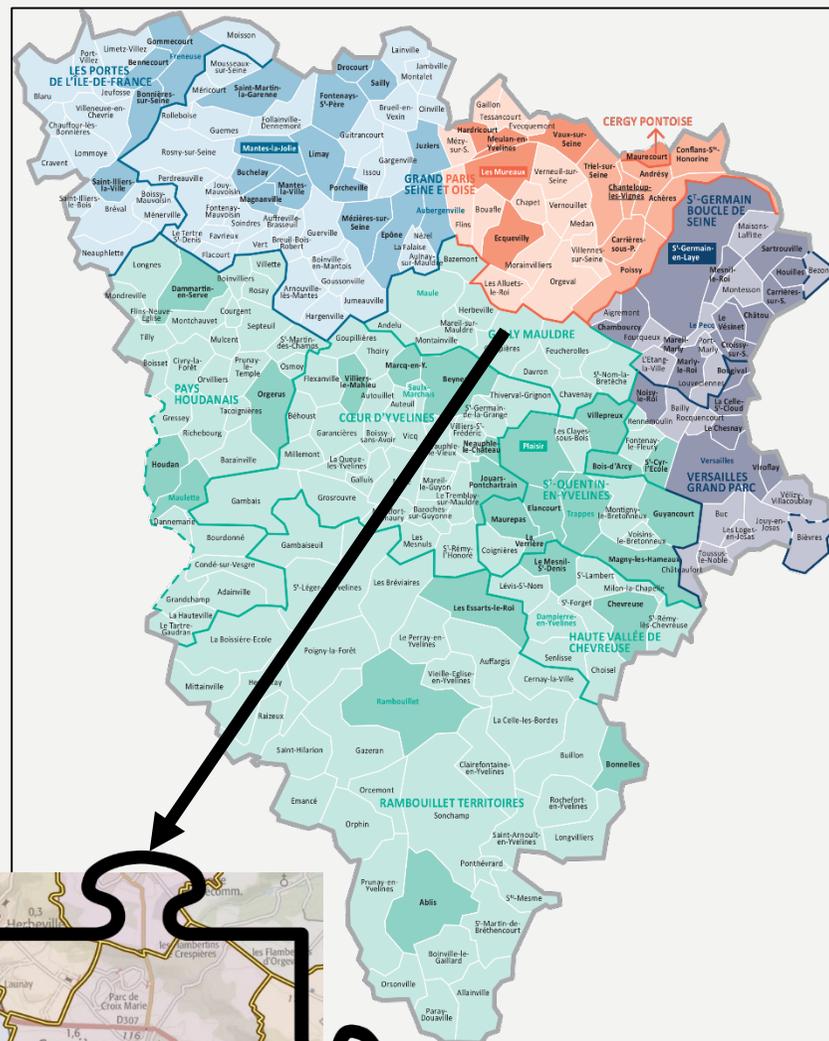
SAVEZ-VOUS ?

Dans quelle commune habitez-vous?



Crespières compte 1 696 habitants*
Crespières fait partie de la
communauté de communes de
Gally-Mauldre

* INSEE, recensement population 2017



SAVEZ-VOUS ?

Dans chaque commune, il y a une mairie.

De nombreuses décisions sont prises par la commune pour améliorer la vie quotidienne des habitants.

Toutes ces décisions sont prises par le maire et les conseillers municipaux, élus pour 6 ans lors des élections municipales.

Qui est le maire de Crespières?



VILLE DE CRESPIERES
YVELINES



SAVEZ-VOUS ?

Qui est le maire de Crespières?

Adriano BALLARIN

Maire depuis 2008, réélu en mai 2020.

Le maire et les 18 conseillers municipaux sont élus par les citoyens lors des élections municipales tous les 6 ans.



LE CME, C'EST QUOI ?



- C'est le Conseil Municipal des Enfants.
- Il est composé de 12 enfants habitants Crespières.
- Les enfants conseillers représentent l'ensemble des enfants crespérois.
- C'est un lieu de rencontres, d'échanges, de discussions, d'expression et de réflexion.
- Les conseillers proposent des projets pour améliorer la vie quotidienne des enfants de la ville.
- [Vidéo: c'est quoi un conseil municipal des enfants? 1jour, 1question, France TV](#)

LA MISSION DU CONSEILLER MUNICIPAL ENFANT



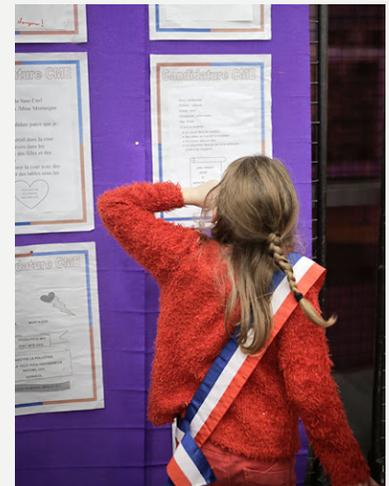
- Elu pour 2 ans.
- Il est le porte parole des enfants crespérois qu'il représente.
- Collecte les idées et souhaits de ses camarades.
- Assiste à des réunions régulières, toutes les 4 à 6 semaines, encadrés par des animateurs et des élus adultes :
 - Les commissions
 - Les séances plénières

Dans ces réunions, il propose et participe à la réalisation des projets utiles pour tous.

- Il informe ses camarades des décisions prises.
- Il a une mission de représentation lors des cérémonies officielles.

POUR ÊTRE CONSEILLER, IL FAUT

1. Habiter Crespières et être élève de CE2, CM1 ou CM2.
2. En parler avec tes parents pour être sûrs qu'ils soient d'accord.
3. Parler avec tes camarades pour connaître leurs idées et leurs besoins afin de préparer ton programme.



POUR ÊTRE CONSEILLER, IL FAUT

4. Préparer ta candidature et l'autorisation de tes parents pour le 06/01/2021



FICHE DE CANDIDATURE

Ce document est à remplir par le candidat ou la candidate. Il doit être remis au plus tard le 6 janvier 2021 à la Mairie de Crespières accompagné de l'autorisation parentale remplie et signée par les représentants légaux de l'enfant.

Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Date de naissance :		Nationalité :
Classe :	Ecole :	
Mail :	Téléphone :	

Déclare faire acte de candidature au Conseil Municipal des Enfants de Crespières pour le mandat 2021-2023. Si je suis élu.e, je m'engage pour deux années consécutives à assister aux réunions du CME et être le relais entre le CME et les enfants de Crespières.

Fait à, le Signature :

CAMPAGNE ÉLECTORALE

Pour ta campagne, tu peux réaliser par tes propres moyens une affiche avec ta photo (si tu le souhaites) d'un format 21 cm x 29,7 cm (A4). Elle comportera un « programme » qui ne devra pas excéder 10 lignes de texte manuscrites ou 5 lignes tapées.

Un exemple d'affiche est disponible sur <http://crespieres.fr/conseil-municipal-des-enfants>



AUTORISATION PARENTALE

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal des Enfants (CME) de la Ville de Crespières.

Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Nous, soussigné.e.s (nom et prénom des parents) :
Domicile (si les parents sont séparés, précisez les 2 adresses de l'enfant) :
Téléphones : Parent 1 Parent 2
Mail Parent 1 :
Mail Parent 2 :
Représentant.e.s légaux de l'enfant (nom, prénom) :

- Autorisons, après avoir lu les informations contenues dans la plaquette du CME, notre enfant à déposer sa candidature et faire sa campagne pour le Conseil Municipal des Enfants.
- Autorisons notre enfant à être filmé, photographié, sans contrepartie financière, seul ou en groupe, dans le cadre des activités du CME, pour diffusion sur les supports de communication de la Ville de Crespières.

Dans le cas où votre enfant serait élu.e :

- Autorisons notre enfant à participer à toutes les actions liées au CME : commissions, séances plénières, cérémonies officielles, rencontres à thèmes, visites et à se rendre aux commissions du CME accompagné d'un animateur de la Ville de Crespières.
- Lorsque les commissions auront lieu à 16h30 après la journée d'école, l'animateur de la Ville de Crespières prendra en charge le transport depuis l'école jusqu'au lieu de réunion ainsi que le retour. Pour les autres rencontres qui se dérouleront en dehors du temps scolaire, chaque famille assurera le transport aller-retour de son enfant.
- Nous engageons à prévenir la commission scolaire (01 30 54 44 12 / crme@mairie-crespieres.fr) en cas d'absence de notre enfant.
- Autorisons notre enfant et nous-même à recevoir les informations relatives au CME (dates réunions...) par voie postale, courriel ou SMS.
- Autorisons la Ville de Crespières à prendre, toutes mesures d'urgence en cas de maladie ou d'accident.

Fait à, le Signature des représentants légaux

POUR ÊTRE CONSEILLER, IL FAUT

5. Créer ton affiche électorale, qui t'aidera à convaincre tes amis de voter pour toi. La campagne électorale se déroulera du 9 au 22 janvier 2021.
6. Assister à la formation des candidats le 7 janvier.
7. Être élu lors des élections du samedi 23 janvier.

Campagne électorale: période durant laquelle les candidats proposent le programme des changements qu'ils souhaitent apporter pour la commune et rencontrent les habitants.



LES ÉLECTIONS, COMMENT VOTER ?



1. Tu dois te rendre en mairie le samedi 23 janvier 2021 muni de ta carte d'électeur
2. Aller dans l'isoloir avec les bulletins de vote et une enveloppe

ELECTION CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE CRESPIERES Liste des candidats

Entoure pour chaque classe (CE2, CM1 et CM2), les noms de 2 candidats fille et 2 candidats garçon (maximum) que tu souhaites élire au conseil municipal des enfants

CLASSE	CE2	CM1	CM2
Candidats filles	Elsa Dorsa Marguerite Lafleur	Marie Honnête Sarah Fréchi Cécile Encieux Laura Lapelle Sophie Stické	Anne Annas Sarah Vigotte Samentha Leau Mylène Micoton Inès Péret
Candidats garçons	Marin Dodouce Pierre Kiroule Jean Timent Juste Iciér	Sacha Touille Camille Honnête Paul Ochon	Sacha Vire Yvon Samusé Larry Golade Harry Covert

LES ÉLECTIONS, COMMENT VOTER ?

1. *Tu dois te rendre en mairie le samedi 23 janvier 2021 muni de ta carte d'électeur*
2. *Aller dans l'isoloir avec les bulletins de vote et une enveloppe*
3. Déposer ton bulletin de vote dans l'urne
4. Signer la liste d'émargement

Les résultats des élections sont données à la fin du dépouillement des enveloppes, qui a lieu, le jour même, à la clôture du bureau de vote.

Le conseil municipal des enfants de Crespières sera constitué de 12 enfants (4 enfants par classe, parité fille/garçon), élus à la majorité pour 2 ans (2021/2022).

Majorité des voix = la moitié des votes exprimés+1



UNE FOIS ÉLUS, LE TRAVAIL COMMENCE

- Rdv pour le 1^{er} conseil municipal des enfants en présence de M. le Maire, le samedi 30 janvier 2021 (remise des écharpes)
- Des projets réalisés par des enfants participants au CME dans d'autres villes:
 - Plantation d'arbres
 - Fabrication et installation d'hôtels à insectes
 - Mise en place d'un skate-park
 - Brocante des enfants
 - Formation aux gestes qui sauvent
 - Mise en place d'une ludothèque
 - Journée sans voiture
 - Soirée sans écran
 - Partage d'activités intergénérationnelles



Et des participations aux évènements et visites organisées

- Visite de l'Assemblée nationale,
- Commémoration du 8 mai, du 11 novembre





**A VOS IDEES ET
PROJETS !**

BIBLIOGRAPHIE

- « A la découverte de ta commune », Editions Prost
- <https://www.lumni.fr/video/c-est-quoi-un-conseil-municipal-des-enfants>
- Site web: www.lumni.fr/